



CH-3003 Berne, OFEV, NC

Aux Chancelleries d'Etat cantonales

N° de référence: N215-1246
Votre référence:
Notre référence: NC
Dossier traité par: NC
Berne, le 3 juin 2014

Consultation Concept Lynx Suisse et Concept Loup Suisse

Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une consultation, nous vous invitons à prendre position sur la révision du Plan Loup et du Plan Lynx ci-joints.

Le Plan Loup et le Plan Lynx sont des aides à l'exécution de l'OFEV qui s'adressent principalement aux autorités d'exécution. Ces aides à l'exécution de l'OFEV sont élaborées en tenant compte des cantons et de tous les milieux intéressés.

Principales modifications:

Le Plan Loup et le Plan Lynx ont été révisés sur mandat du Parlement ainsi qu'à la lumière de l'expérience de ces dernières années. En application de la motion Hassler (10.3605, déposée en 2010), la possibilité de réguler les populations de grands carnivores en Suisse a été introduite. Il sera désormais possible de réguler les effectifs si la population est assurée par une reproduction régulière, qu'un monitoring est en place, que les mesures de protection des troupeaux sont mises en œuvre et que la régénération de la forêt est garantie. En outre, en présence de meutes, le Plan Loup facilite désormais le tir de loups isolés causant des dégâts sur les pâturages protégés. Les cantons concernés demeurent responsables de l'octroi d'une autorisation de tir, après concertation avec la commission intercantonale. La division du territoire en compartiments pour la gestion des grands carnivores a été adaptée, ces compartiments revêtant une importance particulière pour la gestion des meutes de loups et la gestion du lynx.

Caroline Nienhuis
OFEV, Division Espèces, écosystèmes, paysages, 3003 Berne
Tél. +41 58 46 478 49, fax +41 58 46 475 79
caroline.nienhuis@bafu.admin.ch
<http://www.bafu.admin.ch>

N° de référence: N215-1246

Nous renonçons à l'envoi des documents de consultation sur papier. L'ensemble de la documentation est à votre disposition à l'adresse Internet suivante:

<http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/medieninformation/00962/index.html?lang=fr&msg-id=53199>

En cas de besoin, les documents de consultation sous forme papier peuvent être commandés auprès de Madame Caroline Nienhuis (tél. 058 46 478 49, caroline.nienhuis@bafu.admin.ch).

Veuillez faire parvenir votre éventuelle **prise de position jusqu'au 5 septembre 2014**:

Madame Caroline Nienhuis
OFEV
Divisions Espèces, écosystèmes et paysages
Section Faune sauvage et biodiversité en forêt
3003 Berne
caroline.nienhuis@bafu.admin.ch.

Sans rapport de votre part au délai indiqué, nous partons du principe que vous êtes d'accord avec les plans révisés.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Office fédéral de l'environnement OFEV



Franziska Schwarz
Vice-directrice

Annexe:

- Liste des destinataires